

Synthèse de la réunion publique
13 février 2014 – Paris
Réunion de synthèse du débat

Résumé de la réunion

Organisée à Paris, la réunion de synthèse du débat public a rassemblé 100 participants dans la salle, auxquels s'ajoutent 140 participants en ligne.

Jacques Archimbaud, président de la CPDP, a présenté les premiers enseignements que la commission a tirés du débat. Les membres de la CPDP sont revenus plus en détail sur quatre thèmes :

- *Impacts du projet pour le rugby et le sport français ;*
- *Le financement du projet (construction et fonctionnement) ;*
- *Les transports et les différents moyens d'accès au stade et à son environnement ;*
- *Les impacts économiques, sociaux et environnementaux.*

A cette occasion, la CPDP a rappelé les questions en attente de réponses plus précises de la maîtrise d'ouvrage. La Fédération française de rugby et les représentants du territoire de projet ont apporté des éléments de réponse à ces questions.

Par ailleurs, 13 questions ou prises de position ont émané de la salle. Elles ont principalement concerné les transports, en lien avec l'étude d'accessibilité récemment lancée par le Syndicat des transports d'Île-de-France, ainsi que les questions financières.

La gouvernance du projet et la concertation après le débat, dont la CPDP a rappelé qu'il s'agit d'enjeux cruciaux, ont également été évoquées.



Premiers enseignements du débat

Le compte rendu du débat public sera publié par la CPDP deux mois après la clôture du débat, prévue le 21 février 2014. Néanmoins, le président de la commission Jacques Archimbaud a présenté dès cette réunion de synthèse les premiers enseignements du débat public ([retrouvez ici l'intégralité de son discours](#)).

Si la CPDP salue l'attitude constructive du maître d'ouvrage et des participants au débat, elle conserve néanmoins trois regrets :

- le lancement des « debentures » (emprunt obligataire initié par la FFR afin de financer ses investissements) avant la fin du débat public et la pose d'une banderole de soutien au projet sur l'immeuble de la communauté d'agglomération nuit à la nécessaire réserve des maîtres d'ouvrage dans le temps du débat ;
- la difficulté à intégrer les enseignements du dialogue compétitif lancé par le territoire en vue de définir le projet urbain sur le site du stade ;
- L'absence de prise de position de l'État sur le projet.

Pour autant, ces difficultés n'ont pas faussé le débat public. Des avis argumentés ont porté sur les différentes thématiques concernées par le projet, aux différentes échelles du territoire. Les réunions publiques, ainsi que le débat mobile, ont montré l'implication d'un public dépassant le monde du rugby et dépassant les limites du territoire immédiatement concerné.

Concernant l'opportunité du projet, la CPDP a pu relever des positions favorables (maires et élus majoritaires des collectivités concernées, acteurs économiques), des soutiens plus conditionnels (organisations de salariés posant des exigences sur l'emploi, associations d'usagers exprimant des attentes en termes de transports) et des réserves plus ou moins fortes (acteurs écologistes et environnementalistes, acteurs d'extrême-gauche).

Les auditions ont montré le positionnement favorable d'autres fédérations sportives ainsi que des éclairages sur les impacts environnementaux (aboutissant à la définition d'éléments qui pourraient constituer un cahier des charges environnemental du projet).

Le débat a fait émerger des visions différentes du modèle de développement souhaitable pour le Sud francilien. L'inscription des grands stades dans le long terme et la coordination des politiques d'équipements sportifs, les conditions d'accompagnement d'une initiative privée par la puissance publique et la mobilisation de fonds publics en temps de crise, la question du risque, le rééquilibrage de la métropole parisienne vers le sud, ont également été questionnés.

Le débat a permis de mieux connaître les raisons de fond amenant la FFR à proposer ce projet. Des participants se sont opposés sur la localisation du stade ; certains ont demandé le maintien de matches (XV de France, demi-finales de Top14) en région.



Toujours à propos des effets du projet sur le rugby, la FFR s'est engagée à ce que le poids financier du projet ne pèse en aucune façon sur son soutien au rugby amateur.

Des questions ont porté sur les acquisitions foncières, les fonctionnalités du stade et son architecture, l'amortissement et la gestion des matériaux. Les risques de dérives de coût ont été questionnés par les participants ; certains déplorant la rareté des capacités d'expertise, empêchant la réalisation d'analyses contradictoires du coût du grand stade.

La réalisation de ce projet apparaît liée à la capacité de la FFR à lever des fonds, ce qui dépendra de plusieurs critères (performances du XV de France, consensus du monde du rugby, stabilité de la fédération, continuité du projet au-delà des possibles changements de dirigeants, bonnes relations avec les pouvoirs publics).

Localement, le débat montre un fort lien entre le projet et la nécessaire amélioration des déplacements (transports collectifs et routes). Pour certains le projet accélérerait cette amélioration, pour d'autres les transports représenteraient un obstacle à sa réalisation.

Compte tenu de la très faible probabilité que le stade bénéficie d'une accessibilité optimale à sa mise en service (compte tenu des délais nécessaires aux travaux sur les infrastructures de transports), une réflexion innovante sera nécessaire pour permettre l'accès au stade dans la période de transition. La tarification des transports collectifs a également suscité des avis et interrogations.

L'attractivité du stade apparaît également liée aux aménagements du site de l'hippodrome, qui devront en faire un nouveau pôle de vie à l'entrée sud du Grand Paris. Ces aménagements devront combiner plusieurs dimensions :

- Attractivité pour les spectateurs avant et après les matches ;
- Ouverture à d'autres sports ;
- Haut niveau de performance architecturale, d'intégration paysagère d'excellence écologique (la question de la qualité de l'air a notamment émergé dans les derniers jours du débat) ;
- Mixité et complémentarité des fonctions ;
- Nombre et qualité des emplois induits (dont les prévisions annoncées ont parfois suscité le scepticisme) ; mise en place d'un dispositif de suivi ;
- Usages locaux sportifs et récréatifs.



Dans les rencontres qu'elle a tenues sur le territoire, la CPDP a relevé une certaine adhésion à l'idée d'utiliser le site de l'hippodrome, actuellement délaissé. Néanmoins, des conditions semblent devoir être remplies pour que ces avis plutôt favorables se transforment en adhésion au projet :

- La conception d'un projet urbain original et exemplaire ;
- Des retombées de ce projet profitant à toutes les catégories de population ;

A l'occasion de ces rencontres, certaines personnes se sont d'ores et déjà déclarées prêtes à s'impliquer dans le projet. En revanche, des craintes s'expriment sur un éventuel « crash fiscal ».

Le président de la CPDP conclut son intervention en annonçant que la commission soumettra des recommandations à la maîtrise d'ouvrage, afin que l'éventuelle poursuite du projet tienne compte des observations recueillies au cours du débat, notamment en matière de gouvernance.

Impacts du projet pour le rugby et le sport français

A tour de rôle, les membres de la CPDP présentent les enseignements du débat sur les diverses thématiques abordées, en abordant plus spécifiquement les questions appelant des réponses de la maîtrise d'ouvrage. La première série de questions concerne les impacts du projet pour le rugby et le sport français :

1/ Pensez-vous que les entreprises pourront vraiment financer l'achat de loges sur tous les grands équipements existants ou à venir de la région parisienne ? Les stades ne sont-ils pas concurrents entre eux sur le segment des hospitalités ?

La FFR ne pense pas que l'ensemble des stades franciliens puissent être concurrents entre eux, compte tenu de leurs jauges différentes. Concernant les hospitalités, la fédération pense que les entreprises demeureront fidèles au rugby, où qu'il se joue. Ce marché est régi par une politique de l'offre : par exemple, déclare la FFR, les entreprises qui ont rejoint le stade de France à sa construction n'ont pas pour autant déserté les loges de Roland-Garros.

2/ Une augmentation des coûts de construction (dérive, sous-évaluation, explosion) se traduirait-elle par une réduction de la jauge ? Et si oui, cette réduction serait-elle également proportionnelle pour toutes les places ?

La FFR n'envisage pas de réduction de jauge à l'heure actuelle. Les cas où le stade coûterait par exemple 700 M€ au lieu des 600 M€ prévus n'ont pas été étudiés. La fédération se dit confiante quant à sa capacité à contractualiser avec un constructeur à hauteur du montant prévu. A partir de ce contrat, les dépassements de coûts passeraient à la charge du constructeur.



3/ Dans les 600 millions, et en fonctionnement, avez-vous compté le coût des aménagements nécessaires à la pratique d'autres compétitions que le rugby ? (Montage/démontage d'une piste d'athlétisme indoor par exemple)

La FFR précise que de tels aménagements seraient à la charge des organisateurs d'événements : soit ceux-ci amèneraient leur propre matériel, soit ils utiliseraient des installations présentes et qui leur seraient alors facturées.

4/ Pendant toute la phase de remboursement des emprunts, l'aide aux clubs amateurs sera-t-elle sanctuarisée ? Comment allez-vous cloisonner, isoler le financement de l'équipement ?

Pour « sanctuariser » l'aide au rugby amateur (ou d'autres postes, tels que les politiques d'aide aux grands blessés), la fédération prévoit de constituer une filiale où elle restera majoritaire quoi qu'il arrive. De la sorte, le financement du stade et les dépenses communes de la FFR seraient cloisonnés. La FFR ajoute que le business plan du stade a été constitué sur la base de la conservation du résultat financier actuel.

5/ Êtes-vous juridiquement en situation de contraindre les clubs à jouer les demi-finales du Top 14 au grand stade ? Que feriez-vous si l'un d'entre eux refusait ou si des supporters appelaient à la boycotter ?

La FFR rappelle que les demi-finales du Top14 sont d'ores et déjà organisées sur terrain neutre (à Lille cette année). Ce mode d'organisation permet de proposer des matches à tous les amateurs de rugby, et non aux seuls supporters des clubs concernés.

Ajoutant que les clubs professionnels sont attentifs aux rapports financiers, la fédération se dit convaincue que les hypothétiques conflits n'iront pas jusqu'au terrain juridique.

Le financement du projet (construction et fonctionnement)

1/ Pouvez-vous détailler les coûts et les modalités d'évaluation des coûts pour le toit ouvrant et la pelouse rétractable ?

Le coût du toit est estimé à 40 M€ (toit lui-même + adaptations de la structure du stade) et celui de la pelouse à 30 M€. Ces chiffres sont issus du dossier du débat ; ils ont été collectés directement auprès d'un fabricant.

2/ Le stade sera-t-il chauffé en hiver ?

Les zones fermées seraient climatisées (et donc chauffées en hiver). Les gradins seraient dotés de systèmes d'aération et de ventilation ; la température en hiver y serait plus élevée qu'à l'extérieur du stade. Enfin, des solutions de chauffage radiant seraient étudiées pour la scène : celle-ci pourrait être surplombée par une grille permettant l'installation de lampes, baffles ou systèmes de chauffage.

La FFR ajoute qu'en Allemagne et en Suède, des concerts sont organisés en hiver dans des stades à ciel ouvert.



3/ Quelle est la capacité de la FFR à constituer des fonds propres grâce aux débetures ?

Les debentures sont des emprunts obligataires d'une durée de 50 ans, remboursés sans intérêt mais donnant droit à l'achat prioritaire de places. La FFR en a récemment lancée une première vague afin de tester ce nouveau modèle de financement. Au moment de la réunion de synthèse, le site consacré à cet emprunt faisait état de 15 000 visites et 8 800 demandes d'information. Il est trop tôt pour prévoir combien de ces demandes se traduiront par des souscriptions, mais le résultat final de ce premier emprunt donnera des éclairages sur la capacité des debentures à contribuer comme prévu au financement du grand stade.

4/ Récusez-vous, par principe, l'idée d'avoir recours à des apports extérieurs en capital ? Avez-vous fait des démarches déjà en ce sens ?

La FFR souhaite demeurer majoritaire dans l'organisme qui gèrerait le stade. Cette limite étant posée, elle se déclare prête à étudier les demandes d'opérateurs extérieurs qui pourraient éventuellement survenir. Ces opérateurs pourraient être d'autres acteurs du monde sportif ou, ce qui s'avèrerait plus complexe, des acteurs financiers plus classiques.

5/ Nature, montant, contreparties...du naming? Y-a-t-il des noms que vous excluez totalement ?

Rappelant en préambule la notion de secret des affaires, la FFR convient de l'impossibilité d'associer au développement du rugby un partenaire qui ne partagerait pas les valeurs de ce sport. Les partenaires actuels (Société générale, GMF, Orange, BMW, Adidas) sont de ce point de vue compatibles.

Elle précise que le « naming » ne consiste pas forcément en l'apposition d'un nom sur un bâtiment. Il peut également porter sur des secteurs différenciés de l'enceinte (salons privés, tribunes, entrées, etc.).

Un participant intervient sur la question du « naming », s'interrogeant sur la compatibilité entre les valeurs du rugby et celles d'une banque et regrettant que le nom d'une entreprise, en étant adossé au grand stade, puisse se substituer à l'identité du territoire. Il demande des exemples de stades français ayant réussi leurs opérations de « naming ».

La FFR évoque le stade Matmut de Lyon, la KinderArena de Rouen, la MMArena du Mans ou l'Allianz Riviera de Nice. Pour elle, l'exclusion d'office des partenaires reviendrait à se couper de ressources significatives au détriment du développement du rugby.

6/ Pouvez-vous rappeler le coût et les modalités de financement de l'emprise, les attentes qui sont les vôtres quant à la valorisation foncière (rétrocession des terrains) ?

Pour cette question et la suivante, les représentants du territoire du projet prennent la parole. Le site de l'hippodrome a été cédé par France Galop après de longues tractations, au prix estimé par les Domaines : 13,5 M€. Les 18 ha nécessaires au projet seraient cédés à la FFR à prix coûtant, soit



environ 3 M€. La FFR pourrait par ailleurs acquérir 12 hectares supplémentaires, pour un prix à définir.

La maîtrise d'ouvrage précise que l'ensemble des actes liés au projet seront visés par une autorité morale dépendant d'un corps de l'État (Cour des comptes par exemple).

7/ Le stade sera-t-il dans le périmètre de la ZAC ? Si non pourquoi ? Pourquoi la FFR ne contribuerait-elle pas au financement des accès au stade ?

Sur cette question, voir le paragraphe sur les transports.

Question supplémentaire : quel sera l'impact du projet sur la fiscalité locale ?

Les collectivités composant la maîtrise d'ouvrage excluent tout risque d'augmentation fiscale résultant du projet. Le rugby est un sport en plein développement, et le stade représenterait « l'adresse » de l'équipe nationale.

Les collectivités estiment entre 4 et 4,5 M€/an les retombées fiscales positives pendant la phase de développement du projet, 13,5 M€/an à terme.

Les transports et les différents moyens d'accès au stade et à son environnement

Sur ce thème, le débat a connu une inflexion notable avec la décision par la Région de financer une étude à réaliser par le Syndicat des transports d'Île-de-France et portant sur les conditions d'accessibilité au stade. Cette étude doit notamment qualifier les aménagements d'infrastructures de transports collectifs nécessaires à une desserte correcte de l'équipement, et à en évaluer les coûts et les délais de réalisation.

Pour la maîtrise d'ouvrage, les résultats de cette étude permettront de répondre à des questions posées en cours de débat, les connaissances actuelles étant trop imparfaites. Ceci explique que certaines des questions listées ci-dessous ne puissent pas obtenir de réponse dans l'immédiat.

1/ Dans l'attente de la réalisation des infrastructures de transport prévues à long terme, comment seront acheminés les 82000 spectateurs et les 10000 emplois annoncés sur le site ?

2/ Quel est le calendrier prévisible des travaux, par type d'équipement ?

3/ Quel est le coût des travaux par type d'infrastructure (RER, gares, tram-train, etc.), leur programmation par tranche ? La clef de répartition du financement ?

4/ Quelle place sera faite aux « modes doux » de transport ?



Invités à se prononcer sur l'accessibilité en modes doux (marche, vélo, etc.), les représentants du territoire indiquent que cette question fera partie intégrante du projet d'aménagement final, tel qu'il se conçoit actuellement dans le cadre du dialogue compétitif.

5/Une tarification combinée est-elle envisagée ?

La FFR a été interpellée au cours du débat sur la possibilité d'élaborer une tarification combinée billet de match + ticket de transport en commun et/ou de stationnement. La fédération annonce que de telles offres seront bientôt techniquement possibles grâce à l'informatisation de la billetterie. Des mises en relation des spectateurs en vue du covoiturage pourraient également être proposées.

6/Un comité de pilotage et de suivi est-il prévu? Un atelier transport a été suggéré, quelles suites pourraient être données à cette proposition ?

Enfin, le débat a vu s'exprimer la demande de création d'un atelier sur les transports. Au-delà de ce seul sujet, d'autres participants ont réclamé la mise en place d'un comité de suivi permettant d'associer le public à l'élaboration du projet. Les collectivités confirment leur intention de consulter le public à intervalles réguliers, ce qu'elles considèrent comme une condition impérative de réussite du projet.

Le thème des transports a suscité plusieurs prises de parole des participants à la réunion, militants écologistes ou environnementalistes notamment. L'un d'entre eux rappelle que l'accord de la région pour financer les études ne signifie pas son accord futur pour le financement des travaux nécessaires. Il s'enquiert des lors des solutions qui seraient trouvées pour pallier l'absence de tels travaux.

Une autre participante juge nécessaire de résoudre la question des transports avant de poursuivre le projet ; la maîtrise d'ouvrage lui semble en effet agir de façon précipitée. Pour la FFR au contraire, seule une attitude volontariste permettra de lever les freins au projet, ce dont profitera l'ensemble de la population du territoire. Les représentants du territoire estiment suant à eux que la position défendue par cette participante équivaut à renoncer au développement démographique, économique ou urbain de la grande couronne tant que les transports resteront insuffisants, ce qui leur paraît inacceptable et de toute façon impossible compte tenu des besoins en logements en Île-de-France.

Un élu régional estime enfin que l'ambition des collectivités de faire du projet un accélérateur de l'amélioration des transports se heurte à des freins techniques. Ainsi, selon lui, puisque le RER D comporte 3 branches se séparant en amont du stade, il est impossible d'augmenter à l'extrême la fréquence du RER entre le stade et Paris (sauf à transformer des voies de l'A6 en voie RER !). Il estime de même, que l'amélioration des échangeurs routiers ne suffirait pas à absorber l'afflux de véhicules se rendant au stade.

Un élu de l'opposition rissoise, favorable au projet, propose des solutions pouvant selon lui répondre aux difficultés de desserte : d'une part doubler la ligne RER d'une voie acheminant les TGV directement à Bois-de-l'Épine, ce qui diminuerait le flux de voitures en provenance du Sud-Ouest ;



Un projet de la Fédération Française de Rugby situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

d'autre part, prolonger jusqu'à Ris-Orangis le tramway T7 dont le terminus est actuellement Athis-Mons.

Les impacts économiques, sociaux et environnementaux

Retombées économiques et sociales

1/ Sur quels exemples probants, en France ou en Europe, avez-vous fondé vos réflexions sur le cluster sport ?

Les représentants du territoire rappellent avoir effectué des visites dans plusieurs pays. Les initiatives dont ils ont eu connaissance sont embryonnaires ou partielles : le « cluster sport » développé autour du grand stade constituerait une expérience inédite de filière sportive totalement intégrée. Ils estiment que le sport représente 2 % du PIB national.

2/ Avez-vous des exemples d'activités pouvant être proposées dans le cadre d'un village loisirs et avez-vous des exemples à ce sujet ?

Aux côtés du « cluster sport », des activités plus classiques seraient installées, dont un village de loisirs dont le contenu reste à déterminer. Dans la mesure où le siège de la société Playmobil-France se trouve en Essonne, il pourrait être intéressant d'envisager un parc de loisirs centré sur l'univers de ce jeu, avance un représentant du territoire à titre d'exemple.

3/ Faites-vous vôtre l'objectif que les qualifications des emplois annoncés sur le site correspondent en moyenne aux qualifications existantes dans le département de l'Essonne ?

La maîtrise d'ouvrage rappelle les projections réalisées par le cabinet Kurt Salmon : 1450 emplois créés pendant la construction du stade (chiffre cumulé sur les différentes phases du chantier), 120 emplois permanents pour l'exploitation de l'équipement, 8 000 à 10 000 emplois pour toute la zone à terme. Ces chiffres sont des « emplois nets » : il n'y a pas lieu d'en retrancher des emplois éventuellement détruits ailleurs.

Les représentants du territoire indiquent que le préfet de l'Essonne a ouvert un chantier en vue de rapprocher les filières et la formation vers ces emplois.

Interpellée sur le recours aux travailleurs détachés (rejeté par certains participants), la FFR estime qu'il s'agit d'une question s'adressant avant tout au législateur européen, qui a offert cette possibilité aux entreprises.

Impacts environnementaux

1/ Pouvez-vous envisager que le stade (les 18ha de la FFR ou la ZAC dans son ensemble) soit à énergie positive ? Quelles sont les modalités prévisibles d'arrivée de la puissance électrique sur le stade (THT) ?

Pour la maîtrise d'ouvrage, il semble trop ambitieux de viser la conception d'un grand stade à énergie positive. L'alimenter entièrement par des énergies renouvelables représenterait déjà une réussite, que permettrait notamment la géothermie.

La question des pylônes électriques ne pourra être résolue qu'une fois le projet mieux défini, et notamment la puissance électrique qu'il sera nécessaire d'apporter.



2/ Analysez-vous comme (in)satisfaisante la situation actuelle de la pollution de l'air sur la zone ? Est-ce pour vous un sujet de préoccupation au regard de l'attention que lui accordent nos voisins européens ?

Pour traiter la question de la qualité de l'air, la maîtrise d'ouvrage juge possible de travailler en partenariat avec des organismes tels qu'Airparif.

3/ L'objectif zéro destruction d'espèces est-il un objectif écologique que vous vous fixez ?

Pour les maîtres d'ouvrage, l'étude faunistique et floristique conduite sur le site n'a déterminé la présence que d'une espèce protégée (*Cardamine impatiens*), cataloguée qui plus est à faible enjeu. Le projet ferait l'objet du processus habituel en matière environnementale, c'est-à-dire l'évitement des impacts, la réduction de ceux qui ne pourraient être évités, la compensation de ceux qui ne pourraient être atténués. Ils rappellent que le projet a pour ambition de rétablir des corridors écologiques.

Dernières questions de la salle

Le représentant de la chambre de commerce et d'industrie indique que le stade semble créer une dynamique : il a ainsi eu connaissance de plusieurs projets récents portant sur des zones non équipées en Essonne, conçus sur l'exemple du projet de grand stade.

La représentante du comité régional olympique et sportif juge la région sous-dotée en équipements sportifs et s'interroge sur la capacité du grand stade à devenir le chef de file d'autres équipements à venir. Pour elle, le rugby montre le chemin au mouvement sportif, en vue d'une candidature parisienne aux Jeux olympiques de 2024 ou 2028. Les maîtres d'ouvrage déclarent que des sites existent pour accueillir d'autres équipements sportifs, à l'image par exemple de la base aérienne 217.

Un participant, candidat aux municipales de Ris sur une liste d'opposition, revient sur l'absence de l'État de ce qui lui paraît un projet pharaonique des élites locales. La FFR récuse avec vigueur cette appréciation.

En conclusion, le président de la CPDP appelle de ses vœux la poursuite de la concertation jusqu'à la fin du projet. Une telle concertation permettrait que le projet s'élabore non en fonction de la seule logique du maître d'ouvrage, mais en fonction des multiples logiques qui se sont exprimées au cours du débat public.